



A E D B F

**Association Européenne de Droit Bancaire et Financier
Luxembourg**

INVITATION

Luxembourg, le 6 mars 2017

Cher Membre,
Madame, Monsieur,

Le Conseil d'administration de l'AEDBF Luxembourg a le grand plaisir de vous inviter à la conférence qui se tiendra **le vendredi 31 mars 2017 à l'heure du déjeuner** au 3^e Etage du Cercle Munster, 5-7 rue Munster à Luxembourg sur

LE BREXIT

Ses conséquences pour les banques au vu des textes actuels de Droit bancaire européen

Par

**Madame Blanche SOUSI, Professeur émérite de l'Université de Lyon 3
Avec l'intervention de Monsieur Luc FRIEDEN ancien ministre, avocat à la
Cour, en tant que modérateur**

La conférence sera précédée d'un cocktail déjeunatoire qui sera servi à partir de 12h.

La conférence est organisée par l'AEDBF Luxembourg en association avec l'ALJB.

Association européenne pour le droit bancaire et financier Luxembourg A.s.b.l., association sans but lucratif (abr. AEDBF Luxembourg A.s.b.l.)
Siège social : 12, rue Erasme, L-1468 Luxembourg
R.C.S. Luxembourg F 9261

Madame Blanche SOUSI, Professeur émérite de l'Université Lyon 3, Chaire Jean Monnet de Droit bancaire et monétaire européen, Directeur du Centre européen de recherches en banque et finance, nous fait l'honneur et l'amitié de venir à Luxembourg présenter une conférence sur un sujet de droit européen qui est au cœur de l'actualité, dans le cadre de la mise en œuvre de la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne. Son approche résolument basée sur la lecture approfondie des textes européens, nous éclairera sur des questions concrètes qui se poseront inévitablement pour les banques et les intervenants du secteur financier ainsi que pour les juristes de droit bancaire luxembourgeois au cours et après la réalisation de ce processus (pour plus de détails, voir sommaire en annexe).

Monsieur Luc FRIEDEN, ancien Ministre, avocat à la Cour et associé au cabinet Elvinger Hoss Prussen, interviendra comme modérateur sur ce sujet encore très largement à découvrir. Il mettra la problématique en perspective du point de vue de la Place Financière de Luxembourg.

Les exposés combineront l'analyse universitaire de droit européen avec la dimension pratique à laquelle s'ajoutera la vision politique et économique grâce à deux personnalités hautement spécialisées et familiarisées à cette matière délicate et complexe.

Ces interventions seront l'occasion de partager les réflexions déjà menées par les uns et les autres face à un défi majeur pour la Place de Luxembourg.

La conférence s'adresse à un public averti de spécialistes du secteur bancaire, du droit bancaire et du droit des marchés financiers, qu'ils soient banquiers ou juristes de banques, professionnels du secteur financier, avocats, membres des institutions de la Place Financière ou membres de cabinets de révision ainsi que toutes personnes souhaitant approfondir leur expertise dans ce domaine.

Nous nous réjouissons de vous accueillir nombreux à cette manifestation.
Bien cordialement

Pour l'AEDBF Luxembourg
La présidente

Marie-Paule GILLEN



A E D B F

**Association Européenne de Droit Bancaire et Financier
Luxembourg**

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

(à retourner exclusivement par email à l'adresse : carole.hessler@cssf.lu)

Je soussigné(e)

_____ (Nom)

_____ (Profession)

_____ (Société)

_____ (E-mail)

Déjà membre AEDBF ou ALJB (2017) Merci de cocher la case applicable:

Oui

Non

m'inscris à la conférence AEDBF Luxembourg sur le sujet « **Le BREXIT - Ses conséquences pour les banques au vu des textes actuels de Droit bancaire européen** »

par le Professeur Blanche SOUSI, qui aura lieu à Luxembourg, le 31 mars 2017 au prix de 70 EUR (inscription au tarif réduit de 50 EUR pour les membres de l'AEDBF et de l'ALJB)

Je verse le montant de mon inscription sur le compte de l'AEDBF :

Bénéficiaire : AEDBF Luxembourg ASBL

IBAN : LU09 0019 3955 6591 9000

BIC : BCEELULL

Référence obligatoire « **NOM, PRENOM, CONF. 2017-03-31** »

Association européenne pour le droit bancaire et financier Luxembourg A.s.b.l., association sans but
lucratif (abr. AEDBF Luxembourg A.s.b.l.)
Siège social : 12, rue Erasme, L-1468 Luxembourg
R.C.S. Luxembourg F 9261

ANNEXE - Sommaire de la Conférence

Les **services financiers** constituent sans doute **l'un des principaux enjeux** des négociations concernant les modalités du Brexit.

De nombreuses questions se posent : en l'état actuel des textes européens, quelles sont les conséquences de cette sortie de l'UE pour les banques qui exercent au Royaume-Uni ? et aussi pour celles qui exercent dans les 27 autres Etats membres, qu'elles soient actives en tant que filiales, succursales, ou en libre prestation de services. Quel avenir pour toutes ces formes d'activités ? Dans quelle mesure le passeport sera-t-il perdu ?

Sujet d'inquiétude pour certains, d'espoir pour d'autres et peut-être, pour les plus sages, sujet de perplexité...

Car la situation est inédite : **un Etat membre de l'UE, le Royaume Uni, va devenir un pays tiers** (comme la Suisse, les Etats-Unis et tous les autres pays du monde).

Cependant, juridiquement, ce n'est pas un saut dans l'inconnu.

Le régime des établissements de pays tiers à l'UE a été traité dès les premières directives bancaires.

Il a été forgé peu à peu au fil des textes européens, et en dernier lieu dans le paquet MiFID2-MiRIR qui prévoit une forme de passeport pour les établissements de pays tiers souhaitant fournir, dans l'UE, des services d'investissement à des professionnels, mais cela sous condition **d'une décision d'équivalence** de la Commission européenne.

Le Royaume-Uni (la City) ne semble pas disposé à se soumettre au bon vouloir de cette procédure...D'autant plus que s'agissant des activités strictement bancaires, aucune décision d'équivalence n'est prévue par les textes.

On comprend dès lors la perplexité de nombreux acteurs du secteur financier désireux de bâtir une stratégie face au Brexit. Quelques clefs de lecture des textes européens permettront de dissiper certaines de leurs interrogations.